

## MASTER OF ARTS HES-SO EN PÉDAGOGIE MUSICALE ORIENTATION ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL OU VOCAL

### ADMISSION (CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES)

Les conditions générales d'admission sont fixées par les directives-cadres et règlements applicables de la HES-SO et de l'HEMU. Les présentes exigences les complètent dans le cadre de l'admission en Master of Arts HES-SO en Pédagogie musicale (MAP), orientation enseignement instrumental ou vocal.

En complément de l'épreuve instrumentale ou vocale, un entretien en français de 15 minutes est prévu. Cet entretien porte sur le parcours et le projet d'étude du candidat ainsi que sur un dossier qu'il aura préparé (de préférence en français ; les langues nationales et l'anglais sont acceptés à l'écrit, mais l'entretien se déroule en français). Ce dossier succinct est composé des documents suivants :

- un curriculum vitae (1 page)
- une lettre de motivation (1 page)
- un argumentaire (entre 1800 et 2000 caractères, espaces non compris) en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental / vocal portant sur 1 des 3 items proposés (voir infra).

Le dossier doit être envoyé jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 :

- par courriel à l'adresse suivante : [admissions.map@hemu-cl.ch](mailto:admissions.map@hemu-cl.ch)  
**ET**
- par courrier à l'adresse suivante :  
HAUTE ECOLE DE MUSIQUE DE LAUSANNE  
Bureau des études  
C.P. 5700  
Rue de la Grotte 2  
CH - 1002 Lausanne  
Renseignements : + 41 21 321 35 20

Les entretiens d'admission auront lieu à Lausanne pour tous les candidats internes et externes, indépendamment du site d'inscription :

- Jeudi 26 mars 2020 (8 h.00-10 h.30)
- Vendredi 27 mars 2020 (8 h.00-17 h.00)
- Lundi 30 mars 2020 (14 h.00-16 h. 00)
- Lundi 6 avril 2020 (14 h. 00-16 h. 00)

Dates de réserve (en fonction du nombre d'inscriptions) :

- Jeudi 26 mars 2020 (10 h.30-14 h.30)
- Jeudi 2 avril 2020 (8h.00-14 h.30)
- Vendredi 3 avril 2020 (8 h.00-17 h.00)

En cas d'impossibilité majeure à l'une de ces dates (ou créneau horaire), nous vous prions de bien vouloir nous en informer au moment de votre inscription à l'aide de tous les justificatifs nécessaires. Les remarques tardives ne pourront pas être prises en compte dans la planification des Admissions.

#### **Attention !**

Une séance d'information **obligatoire** pour les étudiants admis aura lieu le lundi 15 juin 2020, de 9 h.00 à 10 h.30 (salle à confirmer).

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver cette date.

## **LISTE DES ITEMS ET CONSIGNE POUR L'ARGUMENTAIRE**

Choisissez un item parmi les trois proposés ci-dessous, et proposez un argumentaire de 1 page au maximum en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal.

1 – Selon la littérature spécialisée, une grande majorité d'élèves qui débutent l'apprentissage d'un instrument abandonnent durant la première année, avant même de pouvoir jouer une pièce de musique avec confiance (McPherson et Davidson, 2006 ; Sloboda et Howe, 1991). Ce phénomène d'abandon est causé principalement par une diminution importante de la motivation de l'élève pour son apprentissage musical (Costa-Giomi et al., 2005).

2 – Les activités d'apprentissage que le musicien-pédagogue développe pour ses élèves sont davantage modelées d'après ses croyances pédagogiques qu'en fonction d'un savoir commun (Héroux, 2006).

3 – Rester disponibles à l'événement et ouverts à l'altérité. Ce n'est là question ni de conviction, ni de connaissance, mais d'« attitude ». Antécéder sans anticiper, valoriser sans juger et réguler sans régulariser (Hameline et Dardelin, 1977).